

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue en la salle de l'hôtel de ville, le lundi 7 novembre 2022 à 19h30, à laquelle assistaient le conseiller Mathieu Denis, le conseiller Jean-Michel Noël, la conseillère Charlie-Maude Giroux Bossé, le conseiller Réal Côté, le conseiller James Keays, formant quorum sous la présidence de M. le maire Daniel Côté.

Était absent : le conseiller Ghislain Smith.

Étaient également présents, M. Michel Cotton, directeur du Service des travaux publics, M. Dave Ste-Croix, directeur des Services administratifs, M. Jean-François Drolet, directeur des Projets Majeurs, M. Sébastien Fournier, directeur général et greffier-adjoint.

M. le Maire mentionne que les points inscrits à l'ordre du jour sont les suivants :

ORDRE DU JOUR

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES PRÉCÉDENTES**
- 4. RAPPORT DU MAIRE ET INFORMATION AU CONSEIL**
 - 4.1 rapport du maire**
 - 4.2 état des revenus et dépenses**
- 5. QUESTIONS DU PUBLIC**
 - question d'ordre général;
 - durée maximale: 20 minutes;
 - chaque intervenant doit s'identifier;
 - le droit de parole de chacun est limité à 5 minutes maximum.
- 6. RAPPORT DES CONSEILLERS ET/OU QUESTIONS AUX OFFICIERS**
- 7. ACCEPTATION DES COMPTES**
 - 7.1 comptes du mois;
- 8. OUVERTURE, ÉTUDE ET/OU ACCEPTATION DES SOUMISSIONS**
 - 8.1 plans, devis et surveillance des travaux pour une rampe de mise à l'eau au quai de l'Anse-au-Griffon - Rejet des soumissions

8.2 ouverture de soumissions - Déneigement du stationnement et des accès du carrefour intermodal - 2023-2025

9. SERVICES MUNICIPAUX

9.1 Protection contre les incendies

9.2 Urbanisme, aménagement et environnement

9.3 Loisirs et culture

9.3.1 reconnaissance du club d'haltérophilie thor

9.3.2 ajout d'une option pour le patinage dans les aréna avec la création d'une passe de 10 séances à un tarif préférentiel

9.4 Travaux publics

9.4.1 paiement de facture - Les compteurs Lecomte Ltée

9.5 Services administratifs

9.5.1 aide financière - Association C. & P. de St-Maurice de l'Échouerie inc.

9.6 Services juridiques et greffe

9.6.1 calendrier des séances ordinaires - Ville de Gaspé - 2023

9.6.2 maire suppléant et substitut du maire

9.6.3 modification à la résolution 22-07-037 - Vente d'une parcelle de route désaffectée - Lot 3 618 754, cadastre du Québec - Monsieur Romain Dupuis

9.7 Direction générale

9.7.1 autorisation à déposer une demande d'aide financière – MRC de La Côte-de-Gaspé

9.8 Ressources humaines

9.8.1 abrogation de la résolution 22-10-055

9.8.2 démission d'une personne salariée

9.8.3 besoin de formation des pompiers de la Ville de Gaspé - Année 2023-2024

9.9 Projets majeurs

9.9.1 paiement des indexation aux camionneurs artisans des factures à jour – Lien routier

10. ADOPTION DES RÈGLEMENTS

10.1 règlement amendant le règlement de zonage 1156-11 en modifiant les usages autorisés dans la zone PV-288 afin de permettre l'usage spécifiquement permis Garderie pour enfants (6541) et d'ajouter des normes d'implantation et d'occupation

11. AVIS DE MOTION

12. RAPPORT DES COMITÉS

12.1 comité consultatif d'urbanisme

13. AFFAIRES NOUVELLES

14. QUESTIONS DU PUBLIC

- questions doivent obligatoirement porter sur les matières indiquées à l'ordre du jour de la séance;
- durée maximale: 10 minutes;
- chaque intervenant doit s'identifier;
- le droit de parole de chacun est limité à 5 minutes maximum.

15. FERMETURE DE LA SÉANCE

RÉS. 22-11-001

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL est proposé par le conseiller Réal Côté,

ET résolu à l'unanimité,

QUE l'ordre du jour décrit ci-dessus soit adopté.

RÉS. 22-11-002

**ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
DES SÉANCES PRÉCÉDENTES**

CONSIDÉRANT QUE des copies des procès-verbaux ont été remises à chaque membre du conseil municipal, à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la Loi sur les Cités et villes, et qu'en conséquence, la greffière est dispensée d'en faire la lecture;

IL est proposé par le conseiller James Keays,

ET résolu à l'unanimité,

QUE les procès-verbaux des séances du conseil municipal tenues les 4, 7 et 24 octobre 2022, résolutions 22-10-001 à 22-10-062 inclusivement, soient adoptés tels que rédigés.

RAPPORT DU MAIRE

M. le Maire fait le point :

INTRODUCTION

On a un bel automne, j'espère que vous en profitez bien.

La saison de la chasse, la saison du bûchage, la saison de l'Halloween, mais aussi celle où on se prépare à passer l'hiver et où on change d'heure... avec tout ce que cela comporte.

BILAN DES RENCONTRES

- Comme de coutume, je débute avec le bilan, en rafale, des rencontres et autres événements auxquels j'ai participé depuis mon dernier bilan, soit les 5 semaines du 4 octobre au 7 novembre inclusivement :
 - Si on inclut celles de ce soir, on a eu 3 séances du Conseil et 2 assemblées de consultation;
 - 1 séance du Conseil de la MRC;
 - Sur la scène régionale, j'ai participé à :
 - o 2 Table des Préfets;
 - o 1 Comité de sélection du Fonds Régions et Ruralité volet 1 avec les préfets et le MAMH;
 - o 1 Séance de travail de la Régie des matières résiduelles;
 - Du côté de l'UMQ :
 - o 1 Comité exécutif;
 - o 1 Caucus des Cités régionales;
 - o J'ai eu un bon échange avec le Premier ministre Legault le surlendemain de son élection;
 - o J'ai participé à l'assermentation du Conseil des ministres à l'Assemblée nationale, où j'a pu multiplier les rencontres informelles avec plusieurs ministres, députés, chefs de cabinets, haut-fonctionnaires et autres dignitaires;
 - o J'ai aussi participé au Sommet international sur l'Innovation en villes médianes à Thetford Mines avec près de 300 participants d'une cinquantaine de ville du Québec et de la France;
 - o Dans le cadre de ma mission en France dont je suis arrivé aujourd'hui, pour le volet UMQ, j'ai rencontré :
 - La direction du Grand Port de Bordeaux, 6e port de France, fort innovant dans le verdissement de ses opérations et dans les efforts de lutte contre les changements climatiques, qui pourra inspirer notre Comité maritime;
 - Toujours à Bordeaux, j'ai échangé avec le Conseiller régional élu chargé de la coopération internationale pour la Région Nouvelle-Aquitaine, Pascal Duforestel, et l'adjoint au délégué régional d'Europe internationale, Laurent Rey-Lescure, afin de favoriser les ententes de coopérations décentralisées et les jumelages entre les villes de France et du Québec;
 - À Paris, j'ai rencontré le Secrétaire permanent de l'Association internationale des Maires francophones, Pierre Baillet, organisation comptant 300 membres dans 50 pays;
 - J'ai aussi eu une excellente rencontre avec la Secrétaire générale de l'Association des Maires de

France et mairesse de Lampertheim, Murielle Fabre, qui compte 34 000 membres et qui est l'équivalente de l'UMQ à l'échelle française. Dans les 2 cas, on a voulu fédérer les efforts de nos membres afin de favoriser le partage d'expertise entre les municipalités de par le monde, spécialement entre le Québec et la France, où nos cultures se rapprochent et où on n'a pas de barrière linguistique. On a plusieurs thématiques où les enjeux transcendent les frontières et où les villes sont les premières à être au front, souvent bien avant les États : par exemple les changements climatiques, le tourisme, la gestion des eaux, l'énergie, la culture et j'en passe;

- Toujours à Paris, j'ai aussi rencontré la Déléguée générale du Québec, Madame Michèle Boisvert, qui avait mis à ma disposition des membres de son équipe lors de la tournée. On a aussi pu échanger sur les ententes de coopération décentralisée et sur le rôle crucial des villes dans les échanges internationaux. On a convenu de travailler ensemble à cet effet, comme je l'avais aussi convenu avec son pendant français, le Consul général de France à Québec, Frédéric Sanchez;
- Voilà pour le volet UMQ de la mission.

- Je poursuis tout de suite avec le bilan du volet municipal de cette tournée :

- o Car après Bordeaux et Paris pour l'UMQ, j'ai terminé ma tournée à St-Malo, notre ville jumelle, qui m'a reçu comme invité d'honneur dans le cadre de la Route du Rhum, plus grande course de voile au monde;
- o D'abord, on y a tenu l'Assemblée générale du Réseau Si tous les Ports du Monde, auquel Gaspé contribue depuis 15 ans et dont j'assume la vice-présidence Amériques. Le Japon a pris les commandes cette année. En plus de discuter de la suite du réseau, avec le retrait progressif du fondateur Loïc Frémont, on a échangé sur les liens entre culture, économie et tourisme et sur nos expertises croisées;
- o On a aussi visité la base du navire Energy Observer, qui fait différentes expérimentations énergétiques en milieu marin, notamment sur des bateaux de pêche qui incluent de l'autoproduction d'hydrogène par électrolyse en mer, de solaire et d'éolien. J'y ai vu des liens à faire avec Nergica et Merinov entre autres;
- o On a aussi visité les bases d'un futur musée majeur de St-Malo, le Musée de la Mer, qui s'inspire entre autres du Musée de la Gaspésie;
- o On a aussi visité le Minerallium du Groupe Roullier, énorme entreprise innovante de 8000 employés œuvrant dans les secteurs de l'agroalimentaire, de l'énergie et j'en passe;
- o J'ai aussi visité les installations de la Route du Rhum et tenté de comprendre comment une ville de 47000 habitants fait pour recevoir 2,2 millions de visiteurs en 2 semaines pour cet événement... Parfois, on parle de surtourisme ici quand ça déborde l'été... mais avec ce que j'ai vu là-bas, on a sans doute des choses à partager avec eux à ce sujet;
- o Finalement, j'ai aussi rencontré formellement et informellement le nouveau maire de St-Malo pour

relancer notre entente de jumelage. Par exemple, on sait que les échanges de travailleurs étudiants l'été se passent bien, on veut continuer. On veut relancer les jumelages interscolaires pour que nos jeunes échangent entre eux et apprennent à partager leurs cultures. On s'est donné 3 ans pour matérialiser notre engagement de s'offrir des vitrines touristiques mutuelles. Et on veut aussi mailler nos expertises économiques et nos centres de recherche, car eux aussi sont dans l'énergie, le tourisme et surtout, dans le maritime et les pêches. On gagne à travailler ensemble.

- o Voilà essentiellement pour le bilan de cette mission. Je pourrais vous parler de ce qui a défrayé les manchettes au Québec, en France et ailleurs dans le monde, mais je crois qu'on a fait le tour du sujet et même si j'étais en train de travailler lors de l'incident, ce n'est pas le maire qui a agi en bon samaritain, c'est l'humain, alors je n'en parlerai pas ici, on en a assez parlé.
- Maintenant, dans les autres sphères politiques ou ministérielles, j'ai eu :
 - o 2 rencontres avec notre nouveau député Stéphane Ste-Croix, d'abord pour la transition de Destination Gaspé et ensuite pour mettre la table sur notre relation maire-député;
 - o 2 rencontres virtuelles avec le Chef Terry Shaw et quelques conseillers de Gespeg; et
 - o Une rencontre virtuelle avec une délégation de la Ville de Matane concernant leurs enjeux de développement et comment on s'y prend à Gaspé pour relever le défi de la croissance;
- Par ailleurs, j'ai dénombré 8 autres rencontres avec des organismes ou des entreprises, notamment des promoteurs en logements, l'UQAR, le Musée de la Gaspésie, Vivre en Ville, et j'ai passé un peu de temps avec mon ami Fabien Sinnett du Berceau du Canada peu avant qu'il ne déménage;
- Côté événements, outre tout ce qui précède, j'ai aussi participé :
 - o Au début octobre, à l'ouverture du Forum en développement social de la Côte-de-Gaspé à Rivière-au-Renard;
- Côté médias, j'ai dénombré 41 entrevues médias durant ces 5 semaines;
- Voilà donc ce qui complète le bilan des activités à l'agenda.

NOUVEAU CONSEIL DES MINISTRES

- Premier sujet hors bilan pour ce soir, le nouveau Conseil des ministres que je salue et félicite;
- Je suis satisfait du choix de Maïté Blanchette-Vézina comme ministre responsable de notre région. Je connais bien Maïté, elle connaît nos enjeux et elle est issue du milieu municipal... et du milieu juridique. On va bien s'entendre; en fait, on s'entend déjà très bien. En plus, elle hérite du dossier des Ressources naturelles, avec lequel on a plusieurs dossiers à régler. Elle sera secondée par Stéphane Ste-Croix, nommé adjoint parlementaire pour le volet Gaspésie-Les-Îles : bonne nouvelle;
- Aux Affaires municipales, aux Sports, au MAPAQ et à la Santé, c'est la continuité, ça devrait bien aller. Je suis aussi heureux que notre député ait été nommé adjoint parlementaire aux Pêches pour secondier le ministre Lamontagne;

- Je souligne aussi la création d'un ministère spécifique à l'Habitation, ce qui est un signal encourageant quant à l'importance de l'enjeu dans le paysage politique québécois;
- En Transport et en Sécurité publique, 2 autres gros dossiers pour nous, c'est un changement de chaise entre François Bonnardel et Geneviève Guilbault. J'ai hâte de travailler avec Mme Guilbault sur plusieurs enjeux comme nos routes, le transport aérien, le maritime et le ferroviaire, où les enjeux abondent et la Gaspésie a besoin d'attention. J'ai aussi vu que mon ami Yves Montigny, ex-maire de Baie-Comeau et ex-membre de mon Comité de l'UMQ en transport aérien, hérite de la responsabilité de l'aérien, alors on part en confiance là aussi. Je compterai aussi sur Monsieur Bonnardel pour qu'on règle les dossiers d'érosion, comme celui de L'Anse-à-Valleau;
- Pierre Fitzgibbon, avec qui j'ai une belle complicité, qui garde l'Économie et qui obtient un super-ministère avec l'Énergie en plus : très intéressant;
- Avec Mathieu Lacombe à la Culture, j'ai confiance. On a bien travaillé ensemble ces 4 dernières années notamment sur les places en garderie et la refonte du système;
- Avec mon amie Suzanne Roy, ex-mairesse et ex-présidente de l'UMQ, on est aussi entre bonnes mains à la Famille, autre dossier majeur pour nous, entre autres pour les garderies;
- Finalement, j'irai rencontrer plusieurs ministres dans les prochaines semaines afin de poursuivre le travail.

BUDGET À VENIR

- Autre sujet pour ce soir, le budget municipal;
- On n'est pas encore rendu à sa confection, il reste du travail administratif à faire avant d'y arriver, mais on voit déjà poindre les enjeux, surtout ceux liés à l'inflation;
- Au risque de me répéter, l'inflation gruge nos finances. Le carburant, les taux d'intérêts, l'indexation de certains contrats en fonction de l'IPC, les pièces de véhicule, les clauses de carburant en transport, et j'en passe... Ça frappe;
- Or, la très grande majorité de nos revenus proviennent des taxes. On a déjà sabré dans les dépenses en 2015 après les coupes austères du gouvernement de l'époque; alors ce sera difficile de couper, surtout qu'on est en croissance marquée et qu'on doit soutenir cette croissance en investissant dans nos infrastructures et nos services publics;
- Bref, on voit les morceaux de casse-tête devant nous. On va les imbriquer ensemble. Mais ça va prendre l'aide de l'État pour éviter de hausser de façon trop sévère les taxes foncières;
- Je rappelle que Québec a encaissé des revenus supplémentaires de 7 milliards\$ en raison de l'inflation en 2022 alors que les municipalités ont 1 milliard\$ de dépense de plus. Pour paraphraser la mairesse de Saguenay, il serait dommage que le gouvernement joue au Père Noël en envoyant des chèques de 500\$ aux gens et que les Villes jouent au Grincheux en allant le rechercher! Bref, on va discuter avec Québec de compensations, comme ils l'ont fait au début de la Covid, afin de nous aider là-dessus, et d'aider les citoyens en même temps;
- D'ici là, on va travailler à continuer notre développement en tentant d'épargner au maximum les citoyens.

RADON

- Dernier sujet pour ce soir. En partenariat avec la coalition « Occupe-toi du radon », nous avons commandé 200 trousse de testage du radon qui seront disponible gracieusement pour la population.
- Après le tabagisme, le radon, naturellement présent dans le sol, est la 2e source de cancer du poumon au pays.
- Vous pourrez réserver votre trousse à l'hôtel de ville et nous suggérons fortement d'être présent à la séance d'information du 16 novembre, 18h30, à l'hôtel de ville.
- Une communication formelle suivra dans les prochains jours.

CONCLUSION

Je conclus, comme d'habitude, avec quelques mots de félicitations;

- D'abord aux élus municipaux d'ici et d'ailleurs pour leur 1er anniversaire dans leurs fonctions;
- Ensuite, à l'aube du Jour du Souvenir, je veux saluer nos Vétérans qui ont combattu pour la Paix, la Liberté et pour une Société plus juste. J'entends être présent aux commémorations du 11 novembre, mais ici, en Conseil, je vous salue et vous remercie pour votre engagement et vos sacrifices.
- Je salue aussi la mémoire de Mike Birch, récemment décédé. Gaspésien d'adoption, il avait sa résidence d'été à Gaspé. Il était une figure emblématique mondiale du monde de la voile, 1er vainqueur de la célèbre Route du Rhum, dont il détient aussi le record de participations avec 7.
- Par ailleurs, je souhaite féliciter la chanteuse Pamela Rooney de Douglastown pour ses 2 prix lors du Texas Sounds International Country Music Awards qui se tenait au Texas à la mi-octobre. Pamela, tout Gaspé est fière de toi. Merci de nous faire rayonner!
- Bravo aussi à l'équipe de LM WindPower Gaspé, lauréate de l'un des 3 prix nationaux Prospère du Conseil du Patronat du Québec, pour son modèle innovant d'attraction et d'intégration de travailleurs étrangers. Aujourd'hui même, exactement pour la même raison, LM a également remporté le Prix national Maurice-Pollack, volet grandes entreprises, de la Semaine Québécoise des rencontres interculturelles, en partenariat avec la Fédération des Chambres de commerce du Québec. Alors bravo à LM WindPower pour les prix, mais surtout pour le fond du dossier de l'attraction, de l'accueil et de l'intégration de travailleurs issus de l'immigration.
- Un dernier bravo à l'illustratrice gaspésienne Orbie pour le Prix du Livre jeunesse des Bibliothèques de Montréal, avec « La fin des poux ».

En terminant, je veux remercier sincèrement mon bras droit depuis 2014 à la mairie, Jérôme Tardif, directeur des communications et des dossiers stratégiques de la Ville, qui a accepté un mandat de directeur de circonscription pour notre nouveau député. Je suis capable de dire que, sans le support de Jérôme, Gaspé ne serait pas rendue ou elle est aujourd'hui et je n'aurais pas pu avoir la carrière politique que j'ai. C'est un gars de l'ombre, un travailleur acharné, une bonne tête stratégique et pragmatique. Je le remercie pour ses années avec nous. Je lui souhaite du succès avec Stéphane. La Gaspésie est entre bonnes mains.

Je crois que je vais m'arrêter là pour ce soir. Bonne fin d'automne à tout le monde et merci de faire attention à vous et aux gens autour de vous.

NOTE

ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES

Des prévisions par sous-activités sont déposées au conseil.

À 19 h 58, la première période de questions est ouverte.

Aucune question n'étant posée, la séance se poursuit.

RAPPORT DES CONSEILLERS ET/OU QUESTIONS AUX OFFICIERS

Le conseiller Mathieu Denis :

Aucun rapport déposé.

Le conseiller Jean-Michel Noël :

Tout d'abord quelques petits problèmes ont limité mes activités du dernier mois. En plus de deux séances du conseil municipal, j'ai aussi participé :

- Réunion avec des membres de la ville de LACPG et de l'usine Pêcheries gaspésiennes concernant le nettoyage du parc industriel;
- Réunion avec une citoyenne concernant un projet d'une partie de hockey retrouvailles à venir à l'aréna rosaire Tremblay;
- Rencontre avec Michel Dupuis, membre du club lions de R-A-R;
- J'ai aussi dénombré une quinzaine d'appels téléphonique en particulier pour parler des activités à venir dans le village.

Activités à venir :

Souper et soirée chasse et pêche le 26 novembre prochain;
Diner avec les 70 ans et plus le 8 décembre prochain;
Guignolée Dr Julien.

Félicitations :

Club de badminton de l'école.
Marc Alexandre Bouchard et Lucas Gauthier soirée des gants Doréa Victoriaville.
Corsaires.

La conseillère Charlie-Maude Giroux Bossé :

Bonjour cher citoyens, cher collègues, monsieur le maire.

Je vais débiter mon allocution avec le rapport de mes activités pour le mois d'octobre :

- Mercredi le 05 J'ai eu une entrevue sur l'importance des services de proximité;
- Le 7 octobre j'ai assisté à une séance spéciale du conseil municipal ainsi qu'à une rencontre du Ca Réseau- biblio gim;
- Le 13 octobre j'ai eu une rencontre avec mon parrain de secteur de la sûreté du Québec;

- Le 22 octobre, il y a eu une rencontre de SPA Gaspé;
- Le 24 octobre, j'ai assisté à distance à la rencontre de régie du conseil;
- Le 2 novembre, j'ai eu une Rencontre du CCU.

Nous sommes toujours en attente d'une date de rencontre avec le MPO afin de discuter de l'ensablement du Havre de pêche de l'Anse au Griffon. Après les relances de l'administration j'aimerais réitérer l'importance de cette rencontre et prier les différents acteurs de nous donner une date de rencontre le plus rapidement possible.

Pour terminer, j'aurais quelques mots de félicitations à vous faire part :

Tout premièrement félicitations à Emy Boulay de l'Anse-Au-Griffon pour sa performance lors de la compétition de karaté au studio unis. Deux premières positions et une troisième après une absence de 2 ans de la compétition, c'est important de le souligner. Félicitations Emy pour ta performance et la belle représentation des athlètes de région!

Je voulais aussi remercier et féliciter le comité et les bénévoles de la fête de l'halloween Anse-au-Griffon. Ils ont accueilli cette année plus de 500 personnes et on encore une fois élevé le niveau des célébrations. Merci de mettre de la magie dans le Quartier pour souligner la fête de l'Halloween.

Le 25 octobre 2022 - Stéphanie Harnois, copropriétaire des Jardins de Forillon avec son conjoint Jean-François Spain, était présente au Gala Agricultrices du Québec qui s'est tenu à Chicoutimi le samedi 22 octobre dernier. Mme Harnois était nommée dans les catégories Prix Dimension + : Agricultrice Entrepreneur" et "Perspective + : Agricultrice engagée "Même si elle ne ramène pas de prix du Gala je tenais à la féliciter pour son engagement et la remercier de représenter fièrement la Gaspésie.

Finalement, la dernière, mais non la moindre !!! Félicitations Dasha Vymetalova pour son prix national reçu dimanche pour son entreprise DA média dans le cadre de la série d'hier a demain nos églises. Le Conseil du patrimoine religieux a souligné la démarche rigoureuse, les rencontres enrichissantes et l'intégration d'images saisissantes de bâtiments de grande valeur. Bravo Dasha et merci au centre communautaire le griffon pour la tenue de l'évènement dimanche dernier.

Merci et bonne séance a tous,

Le conseiller Réal Côté :

Bonsoir chers citoyens, citoyennes, chers collègues, (m maire) voici mon rapport d'activité.

J'ai assisté à mes séances municipales, ainsi qu'à quelque réunion de la SADC.

J'ai participé au C.A. de la fondation santé Côte-de-Gaspé, dont j'ai été élu vice-président.

J'ai aussi eu plusieurs rencontres avec des citoyens.

Aujourd'hui ça fait déjà 1 an jour pour jour que j'ai été élu conseiller municipal pour notre beau secteur 4. Une expérience tellement enrichissante.

J'ai rencontré plein de gens merveilleux et sympathique et extrêmement respectueux dans leur demande. J'ai le sentiment d'apporter quelque chose à la communauté. J'adore travailler pour vous et avec vous. Être à l'écoute des besoins de mes concitoyens. On a un bel avenir devant nous et plein de beau projet futur.

Voici un petit bilan de ma première année au poste de conseiller.

Je ne peux prendre tout le crédit pour tout ce qui a été fait mais je peux vous dire que je travaille toujours très fort pour satisfaire mes concitoyens et avoir des résultats concrets. Il y a aussi plein de beaux projets sur la table, des demandes en attente et dieu sait qu'avec les demandes au niveau gouvernemental ça va a pas de tortue.

Donc, en voici quelques-uns réalisés, la fameuse route de Pointe-Navarre asphaltée au complet enfin. Merci MTQ. Les travaux du pont de St-Majorique enfin terminé, le chalet des sports à la patinoire de Wakeham, qui fera le plaisir de bien des jeunes et moins jeunes pour pratiquer leur activité préférée et plein d'autres problèmes mineurs qui serait trop long à énumérer ici, ont été réglé.

Pour mes demandes qui sont en attente, une demande de réduction de vitesse sur la montée Wakeham et la même chose pour la courbe du garage à Russell à Pointe-Navarre, une demande de lumière de circulation à l'intersection à St-Majorique, toutes ces demandes prennent entre 12 et 18 mois d'attente.

Nous attendons aussi un programme gouvernemental pour la réfection complète du détour de Pointe-Navarre qui, je l'espère sera dans un avenir rapproché.

Nous avons aussi envoyée une lettre signée par moi et monsieur le maire pour une demande d'indemnisation pour réparer la montée Corte-Real qui est en très mauvaise état dû au trafic dévier quand le pont de St-Majorique est fermé. La montée Corte-Real est une route secondaire, donc trop étroite pour le gros trafique de la 132 et 198 et ça ne devrait pas être aux contribuables de la ville de Gaspé a payé pour réparer les dégâts.

C'a été aussi pour moi une année d'apprentissage, comme je suis un peu vite en affaire et impatient, je commence a amélioré ma patience. Les machines gouvernemental et municipal ne sont pas à la même vitesse que moi et c'est compréhensible, car je ne suis pas le seul secteur de la ville à faire des demandes, donc j'apprends tranquillement à être plus patient.

J'aimerais remercier de tout cœur nos équipes aux travaux publics qui font un travail extraordinaire avec les moyens et les effectifs qu'ils ont.

Je veux dire aussi un gros merci à l'équipe administrative qui est toujours là pour nous éclairer et nous donner leur support. C'est très apprécié. Pas évident de travailler avec 5 nouveaux conseillers depuis la dernière année, ils ne l'ont pas eu facile j'en conviens.

En terminant, j'aimerais souhaiter un prompt rétablissement à notre collègue m Ghislain Smith, on a bien hâte de te revoir à la table parmi nous.

Enfin, le 11 novembre, n'oublions jamais ce que nos vétérans ont fait pour nous. Ils nous ont donné la liberté qu'on a aujourd'hui, plusieurs y ont laissé leur vie.

Bonne fin de soirée à tous.

Le conseiller James Keays :

Aucun rapport déposé.

RÉS. 22-11-003

ACCEPTATION DES COMPTES DU MOIS

CONSIDÉRANT les dépenses reliées aux activités financières au montant de 2 249 081.46 \$ dont :

- Activités financières régulières : 2 249 081.46 \$

CONSIDÉRANT les dépenses reliées aux activités d'investissement au montant de 2 724 722.13 \$.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Mathieu Denis,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil autorise le paiement des dépenses reliées aux activités financières non autrement autorisées au montant de 121 296.35 \$.

QUE le conseil prenne connaissance des dépenses engagées en vertu du règlement 1224-13 (délégation de pouvoir) :

- Activités financières : 2 127 785.11 \$
- Activités d'investissement : 2 724 722.13 \$

RÉS. 22-11-004

**PLANS, DEVIS ET SURVEILLANCE DES TRAVAUX
POUR UNE RAMPE DE MISE À L'EAU
AU QUAI DE L'ANSE-AU-GRIFFON –
REJET DES SOUMISSIONS**

CONSIDÉRANT QUE le projet de construction d'une rampe de mise à l'eau au quai de l'Anse-au-Griffon est nécessaire;

CONSIDÉRANT QUE suite à l'ouverture des soumissions de l'appel d'offres sur invitation auprès de huit (8) firmes de génie-conseil, nous avons reçu deux (2) soumissions;

- Tetra Tech QI Inc. 70 040,00 \$, plus les taxes applicables
- Kwatro Consultants Inc. 75 400,00 \$, plus les taxes applicables

CONSIDÉRANT QUE les soumissions dépassent l'estimation prévue pour ces travaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Charlie-Maude Giroux Bossé,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal rejette les soumissions reçues dans le cadre du projet de construction d'une rampe de mise à l'eau pour le quai de l'Anse-au-Griffon.

RÉS. 22-11-005

**OUVERTURE DE SOUMISSION –
DÉNEIGEMENT DU STATIONNEMENT ET
DES ACCÈS DU CARREFOUR INTERMODAL – 2023-2025**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gaspé a procédé à un appel d'offres publics pour le déneigement du stationnement et des accès du carrefour intermodal de Gaspé;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu deux (2) soumissions valides soit :

- Excavation Robertson Touzel au montant de 22 000,00 \$, plus les taxes applicables pour 2022-2023, 22 500,00 \$, plus les taxes applicables pour 2023-2024 et 23 000,00 \$, plus les taxes applicables pour 2024-2025;
- Les Excavations Dubé et Cassivi Inc. au montant de 18 500,00 \$, plus les taxes applicables pour 2022-2023, 19 425,00 \$, plus les taxes applicables pour 2023-2024 et 20 396,25 \$, plus les taxes applicables pour 2024-2025.

CONSIDÉRANT QUE la soumission de Les Excavations Dubé et Cassivi Inc. est conforme et est la plus basse;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Michel Noël,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal accorde le mandat de déneigement du stationnement et des accès du carrefour intermodal (2023-2025) à Les Excavations Dubé et Cassivi Inc. au montant de 18 500,00 \$, plus les taxes applicables pour 2022-2023, 19 425,00 \$, plus les taxes applicables pour 2023-2024 et 20 396,25 \$, plus les taxes applicables pour 2024-2025 ainsi que 252,00 \$ plus les taxes applicables pour les passages nécessaires entre le 1er mai et le 31 octobre de chaque année.

QUE la dépense soit affectée au poste budgétaire 02-330-00-443.

RÉS. 22-11-006

RECONNAISSANCE DU CLUB D'HALTÉROPHILIE THOR

CONSIDÉRANT QUE dans ses politiques de développement, la Direction des loisirs et de la culture a pour objectif de soutenir les organismes dans leurs activités;

CONSIDÉRANT QUE la Direction des loisirs et de la culture a analysé la demande et que l'organisme « Club d'haltérophilie THOR » répond aux conditions pour être reconnu comme organisme sportif;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller James Keays,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal reconnaisse l'organisme Club d' Haltérophilie THOR comme organisme sportif affilié à la Direction des loisirs et de la culture de la Ville de Gaspé.

RÉS. 22-11-007

**AJOUT D'UNE OPTION POUR LE PATINAGE DANS LES ARÉNAS
AVEC LA CRÉATION D'UNE PASSE DE 10 SÉANCES
À UN TARIF PRÉFÉRENTIEL**

CONSIDÉRANT QUE le service des loisirs et de la culture reçoit plusieurs demandes des citoyens, organismes et entreprises pour l'achat de passes de 10 séances de patinage libre afin de soutenir un mode de vie actif;

CONSIDÉRANT QUE les gens sont prêts à acheter ses passes afin d'éviter le grand nombre de transaction via le logiciel Sport Plus et avoir un prix préférentiel à l'achat groupé au lieu d'acheter à l'unité;

CONSIDÉRANT QUE le service des loisirs et de la culture a fait des démarches auprès de d'autres municipalités pour trouver des comparables et que de telles passes sont proposées à un tarif préférentiel;

CONSIDÉRANT QUE le service des loisirs et de la culture tient à soutenir l'accessibilité aux infrastructures en offrant des incitatifs auprès des familles et des personnes âgées;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Réal Côté,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal accepte que le service des loisirs et de la culture propose des passes de 10 séances de patinage libre au coût de 25 \$ chacune.

RÉS. 22-11-008

PAIEMENT DE FACTURE - LES COMPTEURS LECOMTE LTÉE

CONSIDÉRANT QUE suite à la réalisation de son bilan 2020 de la Stratégie Municipale d'Économie d'eau, la Ville de Gaspé doit faire l'installation de compteurs d'eau dans tous les bâtiments non résidentiels reliés au réseau d'aqueduc et dans 60 résidences;

CONSIDÉRANT QUE nous avons dû faire l'acquisition de compteurs supplémentaires du contrat initial;

CONSIDÉRANT QUE le mandat de fourniture de compteurs d'eau a été donné à Les compteurs Lecomte Ltée par résolution (22-02-039);

CONSIDÉRANT QUE la facture #60682 est d'un montant de 12 077,37 \$ plus le frais de transport de 275,00 \$ et les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller James Keays,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal autorise le paiement de la facture #60682 de Les compteurs Lecomte Ltée au montant de 12 077,37 \$ plus le frais de transport de 275,00 \$ et les taxes applicables.

QUE la dépense soit imputée au règlement 1466-21.

RÉS. 22-11-009

**AIDE FINANCIÈRE -
ASSOCIATION C. & P. DE ST-MAURICE DE L'ÉCHOUERIE INC.**

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière reçue de l'Association C. & P. de St-Maurice de l'Échouerie inc. afin d'assumer des frais professionnels nécessaires pour rendre conforme le champ de

tir en matière de protection de l'environnement auprès du Ministère de l'Environnement, de la lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs;

CONSIDÉRANT l'avis reçu du MELCCCFP en vertu du 4^e paragraphe de l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement où tous travaux, toutes constructions ou toutes autres interventions dans les milieux humides et hydriques cisés à la section V.1 ne peuvent être réalisés sans avoir préalablement obtenu une autorisation ministérielle;

CONSIDÉRANT que cette autorisation doit être obtenue de la part du MELCCCFP afin de rendre conforme le champ de tir de St-Maurice-de-l'Échouerie;

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels reçue de la part de Pesca Environnement au montant de 4 405 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil municipal d'aider l'organisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Mathieu Denis,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal accorde une aide financière correspondant à 50% du mandat octroyé par l'Association C. & P. de St-Maurice de l'Échouerie inc. à Pesca Environnement afin d'obtenir les autorisations ministérielles requises par le MELCCCFP.

QUE l'aide financière, soit la somme de 2 532.32 \$, soit imputée au surplus non affecté.

RÉS. 22-11-010

**CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES –
VILLE DE GASPÉ - 2023**

CONSIDÉRANT l'article 319 de la Loi sur les cités et villes;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal doit établir le calendrier de ses séances ordinaires pour chaque année en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Michel Noël,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil municipal établisse le calendrier des séances ordinaires pour l'année 2023 comme suit :

Date	Heure
16 janvier	19 h 30
6 février	19 h 30
20 février	19 h 30
6 mars	19 h 30
20 mars	19 h 30
3 avril	19 h 30
17 avril	19 h 30
1 ^{er} mai	19 h 30
15 mai	19 h 30
5 juin	19 h 30

19 juin	19 h 30
10 juillet	19 h 30
21 août	19 h 30
Mardi 5 septembre	19 h 30
18 septembre	19 h 30
2 octobre	19 h 30
23 octobre	19 h 30
6 novembre	19 h 30
20 novembre	19 h 30
4 décembre	19 h 30
18 décembre	19 h 30

RÉS. 22-11-011

MAIRE SUPPLÉANT ET SUBSTITUT DU MAIRE

Selon l'article 56 de la Loi sur les cités et villes, le Conseil doit désigner un conseiller comme maire suppléant ainsi qu'un substitut du maire selon l'article 210.24 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale;

Les derniers conseillers qui ont occupé ce poste, du terme plus récent au plus ancien, sont, Ghislain Smith, Carmelle Mathurin, Réginald Cotton, Aline Perry, Marcel Fournier et Nelson O'Connor;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Charlie-Maude Giroux Bossé,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseiller Mathieu Denis soit nommé maire suppléant pour une période de six (6) mois, soit du 8 novembre 2022 au 4 avril 2023, tel que prévu à l'article 56 de la Loi sur les cités et villes, ainsi que substitut du maire en vertu de l'article 210.24 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale.

RÉS. 22-11-012

**MODIFICATION À LA RÉOLUTION 22-07-037 –
VENTE D'UNE PARCELLE DE ROUTE DÉSAFFECTÉE –
LOT 3 618 754, CADASTRE DU QUÉBEC –
MONSIEUR ROMAIN DUPUIS**

CONSIDÉRANT la résolution 22-07-037;

CONSIDÉRANT QU'il faudrait remplacer le numéro de lot 3 618 759 dans les premiers paragraphes des considérants et des recommandations par le lot 3 618 757 dont monsieur Dupuis est propriétaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Michel Noël,

ET résolu, le conseiller Mathieu Denis s'étant retiré des discussions et n'ayant pas voté,

QUE la résolution 22-07-037 soit modifiée, pour y remplacer le lot 3 618 759, cadastre du Québec, par le lot 3 618 757, cadastre du Québec dans les premiers paragraphes des considérants et des recommandations.

RÉS. 22-11-013

**AUTORISATION À DÉPOSER UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE –
MRC DE LA CÔTE-DE-GASPÉ**

CONSIDÉRANT QUE la direction des Loisirs et de la Culture doit renouveler des équipements sportifs accessibles à la population sur l'ensemble de son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la direction des Loisirs et de la Culture souhaite faire une demande en soutien financier dans le fonds d'aide aux municipalités de la MRC de La Côte-de-Gaspé en volet 2 - Projet de maintien et de modernisation des équipements et infrastructures qui ont un impact direct sur la qualité de vie des communautés;

CONSIDÉRANT QUE la direction des Loisirs et de la Culture a plusieurs équipements à moderniser dans ses infrastructures;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller James Keays,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil autorise la direction des Loisirs et de la Culture à déposer une demande d'aide financière dans le fonds d'aide aux municipalités de la MRC de La Côte-de-Gaspé en volet 2 - Projet de maintien et de modernisation des équipements et infrastructures qui ont un impact direct sur la qualité de vie des communautés pour le renouvellement de ses équipements sportifs.

RÉS. 22-11-014

ABROGATION DE LA RÉOLUTION 22-10-055

CONSIDÉRANT la résolution 22-10-055 accordant un congé sans solde d'un an à la personne salariée portant le numéro 11-0732 et que celle-ci a décidé de ne plus demander de congé sans solde;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Réal Côté,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal abroge la résolution 22-10-055.

RÉS. 22-11-015

DÉMISSION D'UNE PERSONNE SALARIÉE

CONSIDÉRANT QUE la personne salariée portant le numéro 01-0830 nous a informés qu'il démissionnait de son poste de directeur des Communications et des Dossiers stratégiques à la Ville de Gaspé en date du 2 novembre 2022 à 16h30;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller James Keays,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal mette fin au lien d'emploi de la personne salariée portant le numéro 01-0830, et ce, rétroactivement au 2 novembre 2022 à 16h30.

QUE le conseil municipal en profite pour la remercier pour son travail au sein de la municipalité depuis son entrée en fonction en avril 2014.

QUE le directeur des Services administratifs, soit, par la présente, autorisé à rembourser à la personne salariée, sous forme monétaire, le solde des banques de congés, de vacances annuelles non épuisées ou autres indemnités dues.

RÉS. 22-11-016

**BESOIN DE FORMATION DES POMPIERS DE LA VILLE DE GASPÉ -
ANNÉE 2023-2024**

CONSIDÉRANT QUE le règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT QU'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel et qu'il a été reconduit en 2019;

CONSIDÉRANT QUE ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT QUE ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gaspé désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gaspé prévoit la formation de 15 pompiers pour le programme de Pompier 1 et de 16 pompiers pour le programme de Pompier II au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gaspé doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de La Côte-de-Gaspé en conformité avec l'article 6 du Programme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Réal Côté,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal autorise la direction des Ressources humaines à présenter une demande d'aide financière pour la formation de ses pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de La Côte-de-Gaspé.

RÉS. 22-11-017

**PAIEMENT DES INDEXATIONS AUX CAMIONNEURS ARTISANS
DES FACTURES À JOUR –LIEN ROUTIER**

CONSIDÉRANT QUE les camionneurs artisans sont nécessaires au bon déroulement du chantier du lien routier;

CONSIDÉRANT QUE le bureau de courtage de Gaspé qui gère les camions artisans membres a demandé une indexation de 25% du taux en vigueur au début des travaux pour fournir des camions;

CONSIDÉRANT QUE des demandes ont été entreprises par l'entrepreneur (LFG Construction) pour trouver des camions en vrac provenant d'autres bureaux de courtage;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gaspé a eu des discussions avec l'entrepreneur au mois d'aout pour en venir à une entente et ne pas retarder le projet;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gaspé a convenu de payer 15% d'indexation du taux en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE selon le registre du transport en vrac, une indexation des taux liée à la hausse du cout du carburant est payable (20.41% pour août et 16.88% pour septembre et octobre);

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gaspé doit payer l'indexation de 15% convenue avec l'entrepreneur et l'indexation du carburant pour les factures reçues à ce jour par l'entrepreneur;

CONSIDÉRANT QUE les factures reçues à ce jour par l'entrepreneur l'indexation de 15% représente un montant de 31 993.81 \$, plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE les factures reçues à ce jour par l'entrepreneur l'indexation du carburant (prescrite au registre des taux pour les transports en vracs) représente un montant de 36 462.64 \$, plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Michel Noël,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal autorise le paiement des indexations (15% et carburant) a l'entrepreneur pour les factures à jour au montant total de 68 456.45 \$, plus les taxes applicables.

QUE la dépense soit imputée au règlement d'emprunt 1476-22.

RÉS. 22-11-018

ADOPTION DU RÈGLEMENT 1156-11-61

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion de ce règlement a été donné aux membres du Conseil, lesquels déclarent avoir reçu copie du présent règlement préalablement à son adoption conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes;

CONSIDÉRANT QU'une copie du règlement a été mise à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller James Keays,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le règlement portant le numéro 1156-11-61, règlement amendant le règlement de zonage 1156-11 en modifiant les usages autorisés dans la zone PV-288 afin de permettre l'usage spécifiquement

permis Garderie pour enfants (6541) et d'ajouter des normes d'implantation et d'occupation, soit adopté.

RÉS. 22-11-019

ACCEPTATION PROCÈS-VERBAL
COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME
RÉUNION DU 2 NOVEMBRE 2022

CONSIDÉRANT les recommandations positives aux demandes de dérogation mineure présentées lors de la réunion du comité consultatif d'urbanisme le 2 novembre 2022;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a accepté ce jour les recommandations incluses au procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 2 novembre 2022

IL est proposé par le conseiller Mathieu Denis,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 2 novembre 2022, soit accepté avec ses recommandations.

QUE le conseil municipal autorise également la consultation écrite des personnes intéressées par les demandes de dérogation mineure présentées au comité consultatif d'urbanisme le 2 novembre 2022 et qui seront étudiées lors d'une prochaine séance du conseil. Cette consultation écrite sera annoncée dans le même avis que celui annonçant la date de l'étude des demandes par le conseil municipal.

À 20 h 33, la deuxième période de questions est ouverte.

Aucune question n'étant posée, la séance se poursuit.

RÉS. 22-11-020

FERMETURE DE LA SÉANCE

À 20 h 34 aucune autre question n'étant posée, il est proposé par le conseiller Réal Côté,

ET résolu à l'unanimité,

QUE la séance soit fermée.

Daniel Côté, maire

Sébastien Fournier, greffier-adjoint

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue en la salle du conseil de l'hôtel de ville, le lundi 21 novembre 2022 à 19h30, à laquelle assistaient le conseiller Mathieu Denis, le conseiller Jean-Michel Noël, la conseillère Charlie-Maude Giroux Bossé, le conseiller Réal Côté, le conseiller James Keays, formant quorum sous la présidence de M. le maire Daniel Côté.

Était absent : le conseiller Ghislain Smith.

Étaient également présents, M. Michel Cotton, directeur du Service des travaux publics, M. Dave Ste-Croix, directeur des Services administratifs et M. Marc Dupont, coordonnateur du service de l'Urbanisme, de l'aménagement du territoire et de l'environnement, M. Sébastien Fournier, directeur général et Mme Isabelle Vézina, greffière.

M. le Maire mentionne que les points inscrits à l'ordre du jour sont les suivants :

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
 - 2.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3. QUESTIONS DU PUBLIC**
 - question d'ordre général;
 - durée maximale : 20 minutes;
 - chaque intervenant doit s'identifier;
 - le droit de parole de chacun est limité à 5 minutes maximum.
- 4. OUVERTURE, ÉTUDE ET/OU ACCEPTATION DES SOUMISSIONS**
- 5. SERVICES MUNICIPAUX**
 - 5.1 Protection contre les incendies**
 - 5.2 Urbanisme, aménagement et environnement**
 - 5.3 Loisirs et culture**
 - 5.3.1 Demande de fermeture et d'utilisation de rue et infrastructure municipale – Trail des Lutins
 - 5.3.2 séances de patinage libre gratuites dans le cadre du temps des fêtes
 - 5.4 Travaux publics**
 - 5.4.1 ajout de lampe de rue - Quartier # 1
 - 5.4.2 ajout de lampe de rue - Quartier # 4
 - 5.4.3 ajout de lampe de rue - Quartier # 6
 - 5.4.4 paiement de factures - Les Compteurs Lecomte Ltée
 - 5.5 Services administratifs et aéroport**
 - 5.5.1 demande de prix - Lumières de piste à l'aéroport Michel-Pouliot de Gaspé
 - 5.5.2 comptes du mois;
 - 5.6 Services juridiques et Greffe**

5.6.1 protocole d'entente - enseigne projetante - 136, rue de la Reine

5.7 Direction générale

5.7.1 modification de la résolution 21-05-004 (Aide financière - Club cycliste Vélocipeg de Gaspé (Sentier du bout du monde) - Phase 6)

5.7.2 aide financière remboursable - Comité Centre Artistique de Cap-aux-Os

5.7.3 aide financière - Gaspé, Berceau du Canada - Programme intermunicipalités du réseau Québec-France

5.7.4 octroi d'un mandat complémentaire à l'organisme Rues principales pour la conceptualisation d'enseignes

5.7.5 prolongation de la piste cyclable de Haldimand à Douglastown - Entente de collaboration avec le ministère des Transports et de la Mobilité durable

5.8 Ressources humaines

5.8.1 fin de la période d'essai de la titulaire au poste d'animatrice aux bibliothèques et à la Culture

5.8.2 attribution à l'interne du poste annuel de chauffeur-opérateur-journalier volant l'été et de soir et fin de semaine l'hiver

5.8.3 embauche de pompiers à temps partiel

5.9 Projets majeurs

5.9.1 paiement de factures – Lien routier

5.9.2 avenant #1 – Tapis et chauffage d'appoint - Installation d'une expérience immersive pour le projet de Capitale des pêches maritimes du Québec à Rivière-au-Renard

6. ADOPTION DES RÈGLEMENTS

7. AVIS DE MOTION

8. RAPPORT DES COMITÉS

9. AFFAIRES NOUVELLES

10. QUESTIONS DU PUBLIC

- questions doivent obligatoirement porter sur les matières indiquées à l'ordre du jour de la séance;
- durée maximale: 10 minutes;
- chaque intervenant doit s'identifier;
- le droit de parole de chacun est limité à 5 minutes maximum.

11. FERMETURE DE LA SÉANCE

IL est proposé par le conseiller Jean-Michel Noël

ET résolu à l'unanimité,

QUE l'ordre du jour décrit ci-dessus soit adopté.

À 19h30, la première période de questions est ouverte.

Intervenants

Objets

Isabelle Richard résidente de la rue de l'Entrepôt

Elle veut discuter de la qualité de vie de cette rue, surtout au niveau de la circulation et la vitesse des véhicules. Les véhicules circulent vraiment trop vite, elle s'est même fait effleurer par un miroir d'automobile sans être en mesure de voir la marque du véhicule car il est passé trop vite, il y a aussi des courses dans la rue. Elle voudrait que quelque chose soit fait avant qu'il arrive un grave accident car il y a beaucoup d'enfants qui jouent dans cette rue, des adolescents en scooter et des gens qui marchent. Elle suggère de mettre trois (3) panneaux d'arrêt (stop) à l'intersection de la rue du Parc, mettre des dos d'ânes, et avoir un partenariat avec la SQ qui serait présente à des heures spécifiques. Elle ne s'est pas présentée ici pour chialer et veut que la discussion soit positive et qu'on trouve des pistes de solutions.

Réponse : On va regarder la politique de circulation, notamment concernant les dos d'ânes. On va aussi valider les budgets disponibles et faire un rappel au niveau de la SQ pour avoir davantage de surveillance. La question du stop est vraiment intéressante.

DEMANDE DE FERMETURE ET D'UTILISATION DE RUE ET INFRASTRUCTURE MUNICIPALE – TRAIL DES LUTINS

CONSIDÉRANT QUE le service des loisirs et de la culture a reçu une demande de fermeture de rue par l'organisme Événements Gaspésia pour le 3 décembre prochain à compter de 14h;

CONSIDÉRANT QUE le comité organisateur du Défilé du Père-Noël a déjà demandé une fermeture de la rue de la Reine le 3 décembre prochain de 16h à 19h30 pour leurs activités (résolution 22-10-041);

CONSIDÉRANT QUE les 2 activités font partie de la programmation Noël du Bout du Monde et que les organismes sont en communication pour l'organisation de leurs événements afin qu'ils soient complémentaires;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme invite tous les participants à apporter au moins une denrée à remettre à l'Accueil Blanche-Goulet pour soutenir l'organisme et les gens dans le besoin;

CONSIDÉRANT QUE l'activité Trail des Lutins incite la population à l'activité physique et à se mobiliser dans le centre-ville de Gaspé;

CONSIDÉRANT QUE le montage se fera à la hauteur du Parc Yvette-Bossé et que la partie utilisée le plus sera la section de rue entre l'Auberge sous les arbres et la Brûlerie, Café des Artistes;

CONSIDÉRANT QU'un trajet dans la ville de Gaspé a été remis pour leur trois courses de 1, 3 et 5 km qui provoquera un ralentissement de la circulation;

CONSIDÉRANT QUE le Trail des lutins sera terminée à 16 h45 pour le début de la parade de Noël qui commencera à 17 h;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller James Keays,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal autorise la fermeture de la rue de la Reine le 3 décembre 2022 de 14h à 19h30 pour la tenue des activités : Trail des Lutins et Défilé du Père-Noël dans le cadre de l'événement Noël du Bout du Monde.

RES 22-11-023

SÉANCES DE PATINAGE LIBRE GRATUITES DANS LE CADRE DU TEMPS DES FÊTES

CONSIDÉRANT QUE le comité organisateur de Noël du Bout du Monde désire offrir des activités physiques sur le territoire de Gaspé à la population en complémentarité avec les événements;

CONSIDÉRANT QUE le temps des fêtes arrive à grand pas et que le service des loisirs et de la culture de la Ville de Gaspé désire offrir des séances de patinage libre gratuites afin d'animer le territoire lors du long congé des fêtes;

CONSIDÉRANT QUE ce projet de gratuité durant le temps des fêtes cadre dans la politique municipale des familles et des personnes âgées tel que stipulé au point 5 des axes de développement de la politique;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du projet Noël du Bout du Monde, la journée du 16 décembre de 18h30 à 20h serait offerte pour l'aréna Rosaire-Tremblay de Rivière-au-Renard et la journée du 17 décembre de 18h30 à 20h serait offerte pour le Centre récréatif Luc-Germain de Gaspé;

CONSIDÉRANT QUE le service des loisirs et de la culture désire offrir treize plages horaires de patinage libre gratuites, du 27 au 30 décembre 2022 pour l'aréna Rosaire-Tremblay de Rivière-au-Renard;

CONSIDÉRANT QUE le service des loisirs et de la culture désire offrir dix-huit plages horaires de patinage libre gratuites, du 27 au 30 décembre 2022 sont offertes pour le Centre récréatif Luc-Germain de Gaspé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Réal Côté,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal autorise le service des loisirs et de la culture à offrir des plages horaires de patinage libre gratuites aux familles et aux personnes âgées dans le cadre de l'événement Noël du Bout du Monde ainsi que pendant la période des fêtes soit du 27 au 30 décembre 2022.

RES 22-11-024

AJOUT DE LAMPE DE RUE – QUARTIER # 1

CONSIDÉRANT la demande reçue concernant l'ajout d'une lampe de rue dans le secteur du 871, boulevard de l'Anse-à-Valleau, dans le quartier # 1;

CONSIDÉRANT QUE cette demande respecte les critères d'acceptation pour l'installation de luminaire sur voies publiques;

CONSIDÉRANT QUE la lampe installée sera dorénavant au LED;

CONSIDÉRANT QUE le coût d'achat et le coût d'installation par Hydro-Québec pour cette lampe s'élèvent à 500 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Mathieu Denis,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal autorise l'achat et l'installation par Hydro-Québec d'un nouveau lampadaire dans le secteur du 871, boulevard de l'Anse-à-Valleau, dans le quartier # 1.

QUE ce montant soit imputable au code budgétaire 02-340-00-644.

RES 22-11-025

AJOUT DE LAMPE DE RUE – QUARTIER # 4

CONSIDÉRANT la demande reçue concernant l'ajout d'une lampe de rue dans le secteur du 1029, montée de Pointe-Navarre, dans le quartier # 4;

CONSIDÉRANT QUE cette demande respecte les critères d'acceptation pour l'installation de luminaire sur voies publiques;

CONSIDÉRANT QUE la lampe installée sera dorénavant au LED;

CONSIDÉRANT QUE le coût d'achat et le coût d'installation par Hydro-Québec pour cette lampe s'élèvent à 500 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Réal Côté,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal autorise l'achat et l'installation par Hydro-Québec d'un nouveau lampadaire dans le secteur du 1029, montée de Pointe-Navarre, dans le quartier # 4.

QUE ce montant soit imputable au code budgétaire 02-340-00-644.

RES 22-11-026

AJOUT DE LAMPE DE RUE – QUARTIER # 6

CONSIDÉRANT la demande reçue concernant l'ajout d'une lampe de rue dans le secteur du 20, route des Amoureux, dans le quartier # 6;

CONSIDÉRANT QUE cette demande respecte les critères d'acceptation pour l'installation de luminaire sur voies publiques;

CONSIDÉRANT QUE la lampe installée sera dorénavant au LED;

CONSIDÉRANT QUE le coût d'achat et le coût d'installation par Hydro-Québec pour cette lampe s'élèvent à 500 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Michel Noël,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal autorise l'achat et l'installation par Hydro-Québec d'un nouveau lampadaire dans le secteur du 20, route des Amoureux, dans le quartier # 6.

QUE ce montant soit imputable au code budgétaire 02-340-00-644.

RES 22-11-027

**PAIEMENT DE FACTURES –
LES COMPTEURS LECOMTE LTÉE**

CONSIDÉRANT QUE nous avons l'obligation d'installer des compteurs d'eau dans tous les bâtiments non résidentiels et dans 60 résidences sur le territoire de la Ville de Gaspé;

CONSIDÉRANT QUE le mandat de fourniture de compteurs d'eau a été donné à Les compteurs Lecomte Ltée par résolution (22-02-039);

CONSIDÉRANT QUE la facture #60865 est d'un montant de 13 462,85 \$ plus les taxes applicables plus un frais de transport de 270,00 \$ et la facture #60866 est d'un montant de 8 909,78 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller James Keays,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal autorise le paiement de la facture #60865 d'un montant de 13 462,85 \$ plus les taxes applicables plus un frais de transport de 270,00 \$ et la facture #60866 d'un montant de 8 909,78 \$ plus les taxes applicables.

QUE ce montant soit imputable au règlement 1466-21.

RES 22-11-028

**DEMANDE DE PRIX - LUMIÈRES DE PISTE
À L'AÉROPORT MICHEL-POULIOT DE GASPÉ**

CONSIDÉRANT les travaux dans le cadre de l'entente de contribution non remboursable M-30 avec Développement économique Canada à l'aéroport Michel-Pouliot de Gaspé;

CONSIDÉRANT les travaux de réfection prévus sur la voie de circulation menant au nouveau hangar d'avion;

CONSIDÉRANT QU'en vertu des exigences de Transports Canada, il est requis de munir la voie de circulation de lumières de pistes;

CONSIDÉRANT QUE suite à une demande de prix effectuée auprès de deux (2) fournisseurs, la Ville a reçu deux (2) soumissions, soit :

- ADB Safegate Canada Inc. 26 800.10 \$ plus les taxes applicables
- ANS Approach Navigation Systems 28 248.12 \$ plus les taxes applicables

CONSIDÉRANT QUE la plus basse soumission reçue s'avère conforme aux exigences demandées;

CONSIDÉRANT QUE la ville de Gaspé récupère 100% des taxes applicables lorsqu'il s'agit d'un contrat pour l'aéroport;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à l'acquisition de cet équipement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Réal Côté,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal accepte la soumission de ADB Safegate Canada Inc. pour l'acquisition de nouvelles lumières de piste à l'aéroport Michel-Pouliot de Gaspé au montant de 26 800.10 \$ plus les taxes applicables.

QUE la dépense soit imputée au financement admissible en vertu de l'Entente de contribution non remboursable M-30 entre la Ville de Gaspé et Développement économique Canada pour 90% et au surplus non affecté pour 10%.

RES 22-11-029

ACCEPTATION DES COMPTES DU MOIS

CONSIDÉRANT les dépenses reliées aux activités financières au montant de 153 639.76 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Mathieu Denis,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil autorise le paiement des dépenses reliées aux activités financières non autrement autorisées au montant de 153 639.76 \$.

RES 22-11-030

PROTOCOLE D'ENTENTE - ENSEIGNE PROJETANTE – 136, RUE DE LA REINE

CONSIDÉRANT l'adoption du règlement 1241-14 permettant d'autoriser l'occupation de certaines parties du domaine public de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE l'autorisation émise en vertu du règlement susdit se fait par la signature d'un protocole d'entente;

CONSIDÉRANT la demande d'installation d'enseigne projetante présentée par la Banque TD pour la propriété située au 136, rue de la Reine;

CONSIDÉRANT la recommandation positive du service de l'urbanisme, de l'aménagement du territoire et de l'environnement;

CONSIDÉRANT le protocole d'entente soumis;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller James Keays,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le maire et la greffière soient autorisés à signer ledit protocole d'entente au nom de la Ville de Gaspé.

QUE la signature du protocole soit conditionnelle au respect des formalités applicables.

RES 22-11-031

MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 21-05-004 (AIDE FINANCIÈRE – CLUB CYCLISTE VÉLOCIPEG DE GASPÉ (SENTIER DU BOUT DU MONDE) – PHASE 6)

CONSIDÉRANT la résolution 21-05-004 octroyant au Club cycliste Vélocipeg de Gaspé une aide financière maximale de 30 000 \$, correspondant à 19.4% des coûts de projet, pour la réalisation de la phase 6 du projet "Sentier du bout du monde";

CONSIDÉRANT les modifications au projet suite à la diminution de certaines aides financières;

CONSIDÉRANT QUE le coût final du projet est de 139 438.94 \$ au lieu de 155 000 \$ comme initialement prévu;

CONSIDÉRANT la demande du comité que la Ville de Gaspé accorde tout de même l'aide financière de 30 000 \$ pour la réalisation du projet;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment et la terrasse sont localisés sur le terrain propriété de la Ville;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Michel Noël,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le premier paragraphe de la recommandation de la résolution 21-05-004 soit remplacé par le suivant :

«QUE le conseil municipal octroie au Club cycliste Vélocipeg de Gaspé une aide financière de 30 000 \$ pour la réalisation de la phase 6 du projet "Sentier du bout du monde".

RES 22-11-032

**AIDE FINANCIÈRE REMBOURSABLE –
COMITÉ CENTRE ARTISTIQUE DE CAP-AUX-OS**

CONSIDÉRANT le projet de développement et de conversion de l'église de Cap-aux-Os par le Comité Centre Artistique de Cap-aux-Os;

CONSIDÉRANT l'octroi de divers contrats pour l'avancement du projet (chargée de projet, architectes, ingénieurs, notaire, arpenteur-géomètre etc.);

CONSIDÉRANT les diverses aides financières à recevoir (MEI, CPRQ, CCL de Cap-aux-Os);

CONSIDÉRANT les diverses factures à payer;

CONSIDÉRANT le manque de liquidités du comité pour payer ces factures;

CONSIDÉRANT QUE les aides financières seront versées au comité après avoir soumis les preuves de paiement aux partenaires financiers;

CONSIDÉRANT la demande d'aide déposée par le Comité Centre Artistique de Cap-aux-Os le 8 novembre 2022 pour un montant de 40 000 \$ remboursable dans un délai de 9 à 12 mois;

CONSIDÉRANT QUE l'objectif de la demande est de pouvoir procéder au paiement des factures dues;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil municipal d'aider le comité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Charlie-Maude Giroux Bossé,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal octroie une avance de fonds de 40 000 \$ au Comité Centre Artistique de Cap-aux-Os remboursable avant le 1^{er} décembre 2023.

QUE cette avance soit prise à même le fond général de la Ville.

RES 22-11-033

**AIDE FINANCIÈRE - GASPÉ, BERCEAU DU CANADA –
PROGRAMME INTERMUNICIPALITÉS
DU RÉSEAU QUÉBEC-FRANCE**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal avait confirmé sa participation au Programme intermunicipalités du réseau Québec-France pour l'été 2022;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Gaspé, Berceau du Canada s'était montré intéressé à accueillir l'étudiante provenant de l'échange Québec-France;

CONSIDÉRANT la demande de l'organisme afin que la Ville de Gaspé assume la charge salariale de l'étudiante;

CONSIDÉRANT QUE la charge salariale pour l'été 2022 est de 4 110.74 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller James Keays,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal accorde une aide financière de 4 110.74 \$ à Gaspé, Berceau du Canada afin de payer le salaire de l'étudiante participant au Programme intermunicipalités du réseau Québec-France.

QUE la dépense soit imputée au code budgétaire 02-629-00-999.

RES 22-11-034

**OCTROI D'UN MANDAT COMPLÉMENTAIRE
À L'ORGANISME RUES PRINCIPALES
POUR LA CONCEPTUALISATION D'ENSEIGNES**

CONSIDÉRANT la résolution 21-09-059 octroyant le mandat de conceptualisation d'enseignes pour les entrées de villes, l'identification des parcs industriels et d'autres pôles d'importances dans la municipalité à l'organisme Rues principales;

CONSIDÉRANT QUE suite à une présentation, quelques changements devraient être apportés;

CONSIDÉRANT QU'avec une banque d'heures de 20h, l'organisme devrait pouvoir y apporter les modifications nécessaires et faire une brève présentation au conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Mathieu Denis,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal autorise le directeur général à signer le mandat complémentaire en faveur de l'organisme Rues principales pour la finalisation du mandat de conceptualisation d'enseignes.

QUE la dépense maximale de 2 200 \$, plus les taxes applicables soit imputée au surplus non affecté.

RES 22-11-035

**PROLONGATION DE LA PISTE CYCLABLE
DE HALDIMAND À DOUGLASTOWN –
ENTENTE DE COLLABORATION
AVEC LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS
ET DE LA MOBILITÉ DURABLE**

CONSIDÉRANT la résolution 20-02-024 confirmation l'appui de la Ville de Gaspé au comité citoyens pour la réalisation de leur projet de prolongation de la piste cyclable de Haldimand vers Douglastown;

CONSIDÉRANT QUE cette prolongation permettrait la création d'un corridor récréotouristique Gaspé-Sandy-Beach-Haldimand-Douglastown;

CONSIDÉRANT QUE cette prolongation permettrait l'amélioration des déplacements actifs, efficaces et sécuritaires entre les secteurs de Gaspé et Douglastown;

CONSIDÉRANT QUE cette prolongation faciliterait l'accès aux installations municipales du côté de Haldimand et aux atouts naturels et humains du côté de Douglastown;

CONSIDÉRANT QUE cette prolongation permettrait également d'assurer la sécurité des usagers du secteur littoral par l'ajout d'une passerelle pour cyclistes et piétons;

CONSIDÉRANT le projet de réhabilitation du Chemin de fer de la Gaspésie (CFG) par le ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD);

CONSIDÉRANT QUE le MTMD souhaite limiter l'ajout d'infrastructure dans l'emprise ferroviaire et tient à s'assurer que les

infrastructures proposées permettront d'assurer la sécurité des usagers (trains, piétons, cyclistes);

CONSIDÉRANT la volonté du MTMD de remettre en service le tronçon 3 (Port-Daniel-Gaspé) dès que possible;

CONSIDÉRANT QUE le MTMD souhaite qu'il y ait arrimage entre les interventions ciblées et les travaux à venir afin de ne pas retarder la mise en service;

CONSIDÉRANT QUE le MTMD aimerait donc collaborer au développement de la piste multifonctionnelle;

CONSIDÉRANT QUE les activités de conception entourant la protection de la voie ferrée contre l'érosion et la submersion côtière débiteront prochainement;

CONSIDÉRANT QU'il faudra attendre de connaître les solutions proposées pour la protection de la voie ferrée contre l'érosion et la submersion côtière avant de pouvoir arrimer le tracé de la piste multifonctionnelle avec les ouvrages proposés;

CONSIDÉRANT QU'il a été convenu que le MTMD prendrait à sa charge (exécution et coûts) les activités suivantes :

- analyser la possibilité d'augmenter le dégagement horizontal sous la structure localisée au PM 98.20 (viaduc de la rue de la Plage);
- la conception de la passerelle au PM 97.60 et ses approches;
- l'étude de sécurité pour confirmer le type d'aménagement à privilégier pour la piste multifonctionnelle lorsque celle-ci est située à proximité ou à l'intérieur de l'emprise ferroviaire;

CONSIDÉRANT QUE la conception des portions de la piste multifonctionnelle localisées à l'extérieur de l'emprise sera de la responsabilité du comité;

CONSIDÉRANT QU'advenant que le MTMD déciderait de participer également à la réalisation des travaux du projet, qu'il faudra alors établir les rôles et responsabilités des parties impliquées (MTMD, comité, Ville de Gaspé) et officialiser ce partenariat par le biais d'une entente;

CONSIDÉRANT QUE la volonté du conseil municipal est que le comité citoyens ait la maîtrise d'œuvre du projet jusqu'à la finalisation des plans et devis et les acquisitions s'il y a lieu et que la Ville de Gaspé ait la maîtrise d'œuvre pour la réalisation des travaux;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gaspé est disposée à assurer l'entretien de la passerelle et de la piste multifonctionnelle après la réalisation des travaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Réal Côté,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal mandate le directeur général ou la directrice des Loisirs et de la culture afin de négocier une entente de collaboration avec le MTMD dans le but d'établir les rôles et responsabilités des parties impliquées dans le projet de prolongation de

la piste multifonctionnelle pour relier Haldimand à Douglastown.

QUE la Ville de Gaspé s'engage à prendre l'entière responsabilité de l'entretien de la piste multifonctionnelle, incluant la passerelle après la réalisation des travaux.

RES 22-11-036

**FIN DE LA PÉRIODE D'ESSAI DE LA TITULAIRE
AU POSTE D'ANIMATRICE AUX BIBLIOTHÈQUES ET À LA CULTURE**

CONSIDÉRANT QUE la période d'essai d'une titulaire au poste d'animatrice aux bibliothèques et à la Culture, soit madame Anne-Sophie Boudreau, est complétée et s'est avérée concluante selon la recommandation de son supérieur immédiat;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Charlie-Maude Giroux Bossé,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal confirme officiellement madame Anne-Sophie Boudreau dans sa fonction d'animatrice aux bibliothèques et à la Culture de la Ville de Gaspé, au salaire et aux conditions prévus à la convention collective actuellement en vigueur.

RES 22-11-037

**ATTRIBUTION À L'INTERNE DU POSTE ANNUEL
DE CHAUFFEUR-OPÉRATEUR-JOURNALIER VOLANT L'ÉTÉ
ET DE SOIR ET FIN DE SEMAINE L'HIVER**

CONSIDÉRANT le processus d'affichage interne (convention CSN) réalisé dans le but de combler ce poste vacant;

CONSIDÉRANT QUE deux personnes salariées syndiquées ont posé leur candidature sur ces postes;

CONSIDÉRANT QUE la personne salariée la plus ancienne a refusé le poste et que le deuxième a accepté le poste et qu'il possède les qualifications requises pour ce poste sauf un permis de conduire classe 1 en cours d'obtention étant donné les délais à respecter;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Michel Noël,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal procède à l'attribution du poste annuel de chauffeur-opérateur-journalier volant l'été et de soir et de fin de semaine l'hiver à monsieur Caleb Gaul, et ce, rétroactivement au 10 novembre 2022.

QUE le tout soit conditionnel à l'obtention de sa classe 1 de permis de conduire valide dans les 6 mois de son embauche à ce poste.

QUE la période d'adaptation de la personne salariée débute à compter du premier jour à ce nouveau poste et pour une durée de 3 semaines.

QUE les conditions salariales soient le titre d'emploi et l'échelon salariale de chacun selon la convention collective en vigueur.

QUE la dépense salariale soit imputée aux codes budgétaires 02-320-00-141 (62%) et 02-330-00-141 (38%).

RES 22-11-038

EMBAUCHE DE POMPIERS À TEMPS PARTIEL

CONSIDÉRANT la politique d'embauche des pompiers adoptée par la résolution 12-05-18;

CONSIDÉRANT le manque de pompiers à temps partiel pour les casernes de Gaspé, Rosebridge, Saint-Maurice et Douglastown;

CONSIDÉRANT QUE le directeur intérimaire du Service de protection contre les incendies recommande les candidatures de cinq (5) nouveaux pompiers à temps partiel pour ces casernes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Mathieu Denis,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal nomme, au sein de l'équipe des pompiers à temps partiel du Service de protection contre les incendies pour la caserne de Gaspé madame Johanne Ferguson.

QUE le conseil municipal nomme, au sein de l'équipe des pompiers à temps partiel du Service de protection contre les incendies pour la caserne de Rosebridge madame Sylvie Cotton et monsieur Michel Cotton.

QUE le conseil municipal nomme, au sein de l'équipe des pompiers à temps partiel du Service de protection contre les incendies pour la caserne de Douglastown monsieur Dylan Hautcoeur-Shaw.

QUE le conseil municipal nomme, au sein de l'équipe des pompiers à temps partiel du Service de protection contre les incendies pour la caserne de St-Maurice monsieur Benoît Joncas-Leblanc.

RES 22-11-039

PAIEMENT DE FACTURES – LIEN ROUTIER

CONSIDÉRANT QUE le transport de pales d'éoliennes de 107 m produites par LM Windpower nécessite la construction du nouveau lien routier;

CONSIDÉRANT QUE la ville de Gaspé désire effectuer les travaux de construction du lien routier entre le parc industriel des Augustines et le port de Sandy-Beach;

CONSIDÉRANT QUE des travaux connexes aux travaux déjà octroyés sont nécessaires;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu les factures suivantes :

Fournisseur	No facture	Montant (plus les taxes applicables)
Les Excavations Dubé et Cassivi inc.	69038	562.21 \$
Les Excavations Dubé et Cassivi inc.	69015	105.00 \$
Simard Côté Monette		

Notaires inc.	22P11430093-1	1 991.00 \$
Aupin Multi-Services inc.	2215	895.00 \$
Rodeway Inn	836561690	1 021.85 \$
Tremblay Bois Mignault	0000127341	998.75 \$
Tremblay Bois Mignault	0000127352	1 917.90 \$
Tremblay Bois Mignault	0000127343	12 451.33 \$
Tremblay Bois Mignault	0000127355	6 202.50 \$
Excavation Robertson Touzel	2369	8 650.00 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Réal Côté,
ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal autorise le paiement des factures au montant total de 34 795.54 \$, plus les taxes applicables.

QUE la dépense soit imputée au règlement d'emprunt 1476-22.

RES 22-11-040

**AVENANT #1 – TAPIS ET CHAUFFAGE D'APPOINT –
INSTALLATION D'UNE EXPÉRIENCE IMMERSIVE
POUR LE PROJET DE CAPITALE DES PÊCHES MARITIMES
DU QUÉBEC À RIVIÈRE-AU-RENARD**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gaspé a mandaté l'entreprise Cadabra pour la conception et l'installation d'une expérience immersive pour le projet de Capitale des pêches maritimes du Québec (résolution 22-02-006);

CONSIDÉRANT QUE des coûts supplémentaires de 5 865,46 \$, plus les taxes applicables sont requis pour l'installation d'un tapis pour le recouvrement de plancher à l'intérieur du nouveau théâtre et que ce tapis n'était pas prévu dans l'appel d'offres;

CONSIDÉRANT QUE des coûts supplémentaires de 10 769,00 \$, plus les taxes applicables sont requis pour l'installation d'un chauffage d'appoint à l'accueil du théâtre et d'un chauffage radian à l'intérieur du théâtre et que ce chauffage n'était pas prévu dans l'appel d'offres;

CONSIDÉRANT QUE Cadabra nous a soumis une proposition d'avenant le 18 novembre 2022 pour un montant de 16 634,46 \$, plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Michel Noël,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal autorise le paiement de l'avenant #1 pour les coûts supplémentaires liés au tapis et au chauffage d'appoint dans le cadre du mandat de conception et d'installation d'une expérience immersive pour le projet de Capitale des pêches maritimes du Québec à Rivière-au-Renard soit autorisé à Cadabra, au montant de 16 634,46 \$, plus les taxes applicables.

QUE la dépense soit imputée au règlement d'emprunt 1473-22.

À 19h51, la deuxième période de questions est ouverte.

Intervenants

Objets

Daniel Martin:

Concernant le point 5.7.2, ça fait plaisir d'entendre que cette aide sera accordée par la ville. Une avance de fonds a toujours un caractère de prêt. Est-ce que cette avance de prêt est assortie d'intérêt et d'une pénalité si le tout n'est pas remboursé au 1^{er} décembre 2023?

Réponse: Non, et il y aura un protocole d'entente de signé avec l'organisme.

RES 22-11-041

FERMETURE DE LA SÉANCE

À 19 h 53 aucune autre question n'étant posée, il est proposé par le conseiller James Keays,

ET résolu à l'unanimité,

QUE la séance soit fermée.

Daniel Côté, maire

Isabelle Vézina, greffière